

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF297

présenté par
Mme Engrand, Mme Sicard, M. Casterman, M. Monnier, Mme Marais-Beuil, Mme Bordes et
Mme Lorho

ARTICLE 49
ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	80 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
Nouvelle ligne de programme (ligne nouvelle)	0	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 80 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement du programme 102 « Accès et retour à l’emploi » vers le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l’emploi ».

Cette réallocation permet de renforcer les moyens consacrés à la formation et à la montée en compétences des publics éloignés de l'emploi, dans une logique de sécurisation des parcours professionnels. Les crédits du programme 102, notamment ceux dédiés à l'insertion par l'activité économique, sont régulièrement surévalués par rapport au rythme réel d'engagement et présentent des résultats limités en matière d'emploi durable.

Le renforcement du programme 103 permettra d'investir davantage dans la formation des personnes en insertion et dans le développement des compétences, leviers essentiels pour un retour durable à l'emploi. Ce transfert s'inscrit dans une démarche de meilleure efficacité de la dépense publique.